



Chauray Cyclos & Randonneurs Pédestres

Adhésion au Club et Licences Saison 2018 / 2019

L'adhésion Club est obligatoire pour chaque adhérent.

Conformément à l'article 4 des statuts, nous demandons également à chaque Randonneur Pédestre de prendre une licence de la Fédération Française de la Randonnée (FFRandonnée).

Par ce geste, vous contribuez à l'entretien, au balisage et à la sécurisation des sentiers sur lesquels nous randonnons.

NOUVEAU : Dans le but d'harmoniser les tarifs des assurances entre les randonneurs pédestres et les cyclos et pour développer la pratique multi-activités, les membres du comité directeur ont décidé de souscrire auprès de la SMACL un contrat collectif d'assurance couvrant la responsabilité civile de tous les adhérents lors de toutes les activités. Le club prend intégralement à sa charge le coût de cette assurance.

Des contrats d'assurance collective couvrant les dommages corporels vous sont proposés avec adhésion facultative.

Ces différentes formules renforcent la prise en charge des assurances et mutuelles que vous souscrivez habituellement.

LICENCES SAISON 2018/2019

FORMULES PROPOSÉES

Licence avec Responsabilité Civile (RC)

Licence avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels (AC)

Montant des indemnités : Décès 5 000 € / Incapacité permanente supérieure à 5 % 20 000 € / Frais de traitement 200 % du tarif convention de la Sécurité Sociale

Licence Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels garanties renforcées (ACGR)

Montant des indemnités : Décès 10 000 € / Incapacité permanente supérieure à 5 % 40 000 € / Frais de traitement 200 % du tarif convention de la Sécurité Sociale

Exclusions de la garantie Accidents Corporels : état alcoolique, utilisation d'explosifs ou d'engins de guerre, suicide, sports à risques, maladies, insolation, déchirures musculaires.

A noter : Nous vous conseillons l'abonnement au magazine **PASSION RANDO** : 8 € (4 numéros par an).

Quelques consignes de sécurité à respecter lors des randonnées :

Bien suivre les instructions du Responsable et des encadrants de la randonnée qui portent les gilets réfléchissants jaunes.

Marcher en file indienne le long des routes, selon les instructions, à gauche ou à droite, du côté où la sécurité est la plus grande.

Attendre le regroupement aux carrefours et que les encadrants se soient positionnés avec les drapeaux pour sécuriser la traversée de la chaussée avant de vous engager.

Merci de suivre ces consignes et bonnes randos.

Le Président du CCRP
Bruno DENIS

Le Vice-Président des Randonneurs Pédestres
Michel RÉAUD

Pour toute information complémentaire : Tél : 05 49 08 08 29 ou 06 75 06 17 08
Courriel du club CCRP : chauraycrp@gmail.com - Site internet : www.chauray-crp.fr